



**PRÉFET
DE MAINE-ET-LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des Ressources Humaines et des Moyens
Bureau de la logistique et du courrier

RECUEIL SPÉCIAL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N° 86 du 25 septembre 2020

Le contenu du recueil peut être consulté, conformément au sommaire, à l'accueil de la préfecture (site Saint-Aubin), en sous-préfecture ainsi que sur le site internet de la préfecture www.maine-et-loire.pref.gouv.fr rubrique Publications.

Pour accéder aux annexes non publiées, il convient de contacter le service sous lequel l'acte a été publié.

CERTIFICAT D’AFFICHAGE ET DE DIFFUSION

Le Préfet de Maine-et-Loire certifie que :

Le sommaire du recueil spécial des actes administratifs de la préfecture du 25 septembre 2020 a été affiché ce jour ; le texte intégral a été mis en ligne ce jour sur le site internet de la préfecture : www.maine-et-loire.pref.gouv.fr.

A Angers, le 25 septembre 2020
Pour le Préfet et par délégation,
Pour la directrice,



Laurence BOISARD

Le contenu du recueil peut être consulté, conformément au sommaire, à l'accueil de la préfecture (site Saint-Aubin), en sous-préfecture ainsi que sur le site internet de la préfecture www.maine-et-loire.pref.gouv.fr rubrique Publications.

Pour accéder aux annexes non publiées, il convient de contacter le service sous lequel l'acte a été publié.

RAA spécial n° 86 du 25 septembre 2020

SOMMAIRE

I - ARRÊTÉS

PRÉFECTURE

Direction de la réglementation et des collectivités locales

Arrêté DRCL-BRE n°2020-710 du 10 septembre 2020 nommant maire honoraire, Mme RIVERAIN

Arrêté DRCL-BRE n°2020-711 du 10 septembre 2020 nommant maire honoraire, Mme AMY

Arrêté DRCL-BRE n°2020-712 du 10 septembre 2020 nommant maire honoraire, M. MOUTAULT

Arrêté DRCL-BRE n°2020-713 du 10 septembre 2020 nommant maire honoraire, M. ERGAND

Arrêté DRCL-BRE n°2020-714 du 10 septembre 2020 nommant maire honoraire, M. POIRIER

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES

- Arrêté DDT-SUAR-cdac n°2020-25 du 21 septembre 2020 habilitant le bureau d'études MALL & MARKET à certifier la conformité de l'autorisation exploitation commerciale

II - AUTRES

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES

- décision DDFIP n°2020-59 listant les délégations de signature en matière de contentieux et gracieux fiscal à compter du 1er octobre 2020

I - ARRÊTÉS



**PRÉFET
DE MAINE-ET-LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la réglementation
et des collectivités locales
Bureau de la réglementation et des élections**

Arrêté DRCL/BRE N°2020-710

**Le préfet de Maine-et-Loire
Chevalier de la Légion d'honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite,**

Vu l'article L 2122-35 du code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret du Président de la République du 7 mai 2019 portant nomination de M. René BIDAL en qualité de préfet de Maine-et-Loire ;

Vu la demande formulée par Monsieur Philippe CHALOPIN, maire de BAUGÉ-EN-ANJOU ;

Sur proposition de la secrétaire générale de la préfecture,

ARRÊTE

Article 1^{er} – Madame Chantal RIVERAIN, ancienne maire-déléguée de la commune de Saint-Quentin-Lès-Beaurepaire, est nommée maire honoraire.

Article 2 – La secrétaire générale est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Angers, le 10 septembre 2020



René BIDAL



**PRÉFET
DE MAINE-ET-LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la réglementation
et des collectivités locales
Bureau de la réglementation et des élections**

Arrêté DRCL/BRE N°2020-711

**Le préfet de Maine-et-Loire
Chevalier de la Légion d'honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite,**

Vu l'article L 2122-35 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la demande formulée par Monsieur Philippe CHALOPIN, maire de BAUGÉ-EN-ANJOU ;

Sur proposition de la secrétaire générale de la préfecture,

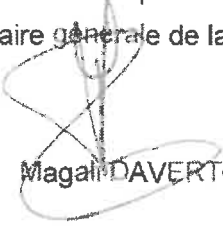
ARRÊTE

Article 1^{er} – Madame Danièle AMY, ancienne adjointe au maire de la commune du Viel-Baugé, est nommée adjointe honoraire.

Article 2 – La secrétaire générale est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Angers, le 15 septembre 2020

Pour le Préfet et par délégation,
La Secrétaire générale de la Préfecture,


Magali DAVERTON



**PRÉFET
DE MAINE-ET-LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la réglementation
et des collectivités locales
Bureau de la réglementation et des élections**

Arrêté DRCL/BRE N°2020-712

**Le préfet de Maine-et-Loire
Chevalier de la Légion d'honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite,**

Vu l'article L 2122-35 du code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret du Président de la République du 7 mai 2019 portant nomination de M. René BIDAL en qualité de préfet de Maine-et-Loire ;

Vu la demande formulée par Monsieur Philippe CHALOPIN, maire de BAUGÉ-EN-ANJOU ,

Sur proposition de la secrétaire générale de la préfecture,

ARRÊTE

Article 1^{er} – Monsieur Jacky MOUTAULT, ancien maire-délégué de la commune de Clefs, est nommé maire honoraire.

Article 2 – La secrétaire générale est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Angers, le 10 septembre 2020



René BIDAL



**PRÉFET
DE MAINE-ET-LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la réglementation
et des collectivités locales
Bureau de la réglementation et des élections**

Arrêté DRCL/BRE N°2020-713

**Le préfet de Maine-et-Loire
Chevalier de la Légion d'honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite,**

Vu l'article L 2122-35 du code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret du Président de la République du 7 mai 2019 portant nomination de M. René BIDAL en qualité de préfet de Maine-et-Loire ;

Vu la demande formulée par Monsieur Philippe CHALOPIN, maire de BAUGÉ-EN-ANJOU ;

Sur proposition de la secrétaire générale de la préfecture,

ARRÊTE

Article 1^{er} – Monsieur Joseph ERGAND, ancien maire-délégué de la commune de Baugé, est nommé maire honoraire.

Article 2 – La secrétaire générale est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Angers, le 10 septembre 2020

René BIDAL



Arrêté DRCL/BRE N°2020-714

**Le préfet de Maine-et-Loire
Chevalier de la Légion d'honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite,**

Vu l'article L 2122-35 du code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret du Président de la République du 7 mai 2019 portant nomination de M. René BIDAL en qualité de préfet de Maine-et-Loire ;

Vu la demande formulée par Monsieur Philippe CHALOPIN, maire de BAUGÉ-EN-ANJOU ;

Sur proposition de la secrétaire générale de la préfecture,

ARRÊTE

Article 1^{er} – Monsieur Jean POIRIER, ancien maire-délégué de la commune de Saint-Martin d'Arcé, est nommé maire honoraire.

Article 2 – La secrétaire générale est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratif de la préfecture.

Fait à Angers, le 10 septembre 2020



René BIDAL



**PRÉFET
DE MAINE-ET-LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

**Service Urbanisme, Aménagement, Risques
Secrétariat de la CDAC**

ddt-cdac@maine-et-loire.gouv.fr

Arrêté N° DDT49-AP-2020-025

portant habilitation pour l'établissement du certificat attestant
du respect de l'autorisation d'exploitation commerciale

Le préfet de Maine-et-Loire
Chevalier de la Légion d'honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite,

Vu le code de commerce et notamment ses articles L.752-23 et R.752-44 à R.752-44-13 ;

Vu la loi n° 2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique ;

Vu le décret du Président de la République du 7 mai 2019 portant nomination de M. René BIDAL en qualité de Préfet de Maine-et-Loire ;

Vu le décret n° 2019-331 du 17 avril 2019 relatif à la composition et au fonctionnement des commissions départementales d'aménagement commercial et aux demandes d'autorisation d'exploitation commerciale ;

Vu le décret n° 2019-563 du 7 juin 2019 relatif à la procédure devant la Commission nationale d'aménagement commercial et au contrôle du respect des autorisations d'exploitation commerciale ;

Vu l'arrêté ministériel du 28 juin 2019 fixant le contenu du formulaire de demande d'habilitation pour établir le certificat de conformité mentionné au premier alinéa de l'article L.752-23 du code de commerce ;

Vu la demande d'habilitation déposée le 4 septembre 2020 par M. Bertrand BOULLÉ président de la SAS MALL & MARKET ;

Sur proposition de la Secrétaire générale de la préfecture ;

ARRÊTE

Article 1^{er}

La SAS MALL & MARKET, dont le siège social est situé 18 rue Troyon à 75017 PARIS, est habilitée à réaliser les certificats de conformité des projets d'aménagement commerciaux

bénéficiant d'une autorisation d'exploitation commerciale, situés dans le département de Maine-et-Loire.

Article 2

Cette habilitation porte le numéro d'identification n° DDT49-AP-2020-025 correspondant au numéro d'arrêté préfectoral mentionné ci-dessus. Il devra figurer sur le certificat de conformité au même titre que la date et la signature de l'auteur du certificat.

Article 3

La durée de la présente habilitation est fixée à cinq ans, sans renouvellement tacite.

Article 4

L'habilitation peut être retirée en cas de non-respect des conditions d'obtention, de mise à jour ou d'exercice, mentionnées à l'article R.752-44-2 du code du commerce.

Article 5

La Secrétaire générale de la préfecture de Maine-et-Loire est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Angers, le 21 SEPTEMBRE 2020
Pour le Préfet,
et par délégation,
la Secrétaire générale de la Préfecture,

Magali DAVERTON



Délais et voies de recours :

La légalité de l'arrêté peut être contestée dans les deux mois qui suivent la date de sa notification. À cet effet le tribunal administratif territorialement compétent d'un recours contentieux peut être saisi – 6, allée de l'Île Gloriette - BP 4211 – 44041 Nantes Cedex 01. Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr. Il est également possible de saisir d'un recours hiérarchique le Préfet pour les arrêtés délivrés au nom de l'État. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite).

II - AUTRES

**Liste n° 59/2020 des responsables de service disposant de la délégation de signature en matière de
 contentieux et de gracieux fiscal prévue par le III de l'article 408 de l'annexe II au code général des
 impôts à compter du 01/10/2020**

Nom – Prénom	Responsables des services
DRONIOU Patrick YVON Nicole HERROUX Catherine LEFORT Fabienne LACOSTE Alain MARTINELLI Gérard HERVY Philippe ANTOINE Christiane DE LAVAREILLE François SOUBIRAN Bernard TAFZA Pascale	Service des impôts des particuliers Angers Est et Ouest Angers Est et Ouest Cholet Saumur Baugé Segré Services des impôts des entreprises Angers Est Angers Ouest Cholet Saumur PRS
Nom – Prénom	Responsables des services
BOUTIER Catherine POSTIC Xavier MANENT Gérard MIRAMON Jean-Paul FUSIL Hervé PLAISANCE Jocelyne BANCHEREAU Cécile Aoustin Alain LORAND Christian LEMOINE Sylvain BESCH Marie-Pierre LAUX Françoise	Service départemental des impôts fonciers Angers Cholet Saumur Services de Publicité Foncière Angers 1 et 2 Cholet Saumur 1 et 2 Angers 3 Brigades départementales de vérification BDV 1 BDV 2 PCRP Pôle de contrôle et d'expertise de Maine-et-Loire BCR

